

lois meilleures que celle-ci. Je me demande s'il y a un Canadien qui y comprend quoi que ce soit.

Je me dois de dire au ministre que l'énoncé du bill est, pour le moins, confus.

**M. McGrath:** Ce n'est pas digne d'un docteur en droit.

**M. Forrestall:** C'est vrai, excusez-moi, monsieur l'Orateur, j'avais oublié cela. Puis-je féliciter le docteur? Je ne blâme pas le ministre pour la rédaction du projet. Comme j'étais sur le point de le dire, j'espère que s'il est par endroits ambigu, c'est que l'on envisage d'autres mesures dans ce domaine général.

Tout d'abord, j'aimerais savoir ce qu'il adviendra de ces mesures législatives lorsqu'on l'aura approuvé en principe. Au cours du débat, vendredi, le ministre a laissé entendre qu'il n'avait pas d'idée préconçue sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne le renvoi de ce projet de loi au comité spécial de la pollution de l'environnement. Il a dit être en faveur d'une proposition visant au renvoi de ce bill au comité permanent des transports.

J'aimerais appuyer cette proposition. Je pense qu'il est urgent que ce projet de loi soit renvoyé au comité permanent plutôt qu'à tout autre comité. J'espère que le ministre nous dira dès aujourd'hui que ce dernier étudie sérieusement la possibilité de modifier ses intentions en la matière. Je dis cela, pour un grand nombre de raisons, même si, au fond, je pense qu'il y en a trois fondamentales.

En premier lieu, ce projet de loi comprend une série de modifications à la loi sur la marine marchande du Canada qui ont pour but d'aborder la question de la pollution en général. Toute tentative de la part d'un organisme de régie et d'administration au sein du gouvernement, exception faite du ministère des Transports, d'entreprendre même l'étude des conséquences du bill C-2 serait, je crois, très risquée.

● (4.00 p.m.)

La deuxième raison que je fais valoir au ministre en faveur de cette façon de procéder, c'est que ce comité est beaucoup plus considérable et beaucoup plus représentatif des régions et des intérêts du pays. Dans la tentative de la part du gouvernement au nom de tous les Canadiens pour faire en sorte d'établir des contrôles souhaitables à des fins souhaitables, j'estime que la question mérite examen au premier chef.

La troisième raison que j'invoquerai brièvement, c'est qu'à mon avis, le comité compte ou du moins souhaite aborder la question de notre environnement au sens large ou, si vous voulez, au sens philosophique. Je crois que le comité voudrait concentrer ses efforts sur la question plus générale de savoir comment nous envisageons notre action sur l'environnement, si nous progressons à une vitesse dangereuse ou si nous nous dirigeons trop vite ou trop lentement dans une certaine direction et inversement, dans d'autres.

A cause de cela et comme le comité a exprimé l'espoir qu'on ne lui soumette pas de mesures législatives précises, du moins au tout début de ses délibérations, je

crois que le gouvernement pourrait alors songer peut-être à envoyer ce bill au comité permanent des transports. Ce ne sont là que trois ou quatre raisons. Cependant, je crois qu'il y en a bien d'autres dont le gouvernement est parfaitement au courant. Étant donné que le ministre a dit vendredi soir qu'il ne s'opposait pas sérieusement à ce que ce bill soit envoyé au comité permanent des transports, j'exhorte le leader à la Chambre à demander instamment à ses collègues de se rendre à cette demande.

Monsieur l'Orateur, différents aspects de cette mesure suscitent une inquiétude générale. Je pourrais signaler au ministre divers points auxquels je sais que mes collègues s'intéresseront lorsque le bill sera étudié au comité, quel qu'il soit, auquel il sera envoyé. Je voudrais en aborder brièvement quelques-uns qui sont pour moi d'un intérêt particulier. Tout d'abord, avant d'entrer dans les détails, je répéterai, car la chose me paraît importante, qu'il faudrait sans tarder préciser les termes de la modification. Le ministre pourrait sans doute le faire en publiant un communiqué un peu plus explicite, ou en utilisant les media. Ainsi, il rassurerait des gens, dont je n'ai toutefois reçu aucun mandat particulier, qui s'inquiètent et éprouvent quelque difficulté à interpréter avec exactitude les intentions du gouvernement.

Maintenant, je voudrais formuler non pas une réserve, mais plutôt une idée générale qui m'est venue à l'esprit. Il s'agit des conflits d'intérêts qui pourront surgir lorsqu'on accorde à un ministère le pouvoir d'édicter des règlements et qu'on lui confie aussi la charge de procéder aux enquêtes. Les députés, pour la plupart, connaissent bien le souci que j'ai des conflits d'intérêts—il n'en a pas nécessairement surgi encore, mais c'est fort possible en raison de la structure actuelle du ministère des Transports. Je pense qu'en rédigeant le bill, on n'a pas tenu compte de cette possibilité. Le ministre s'arrêtera peut-être à cette question avant que le comité étudie le bill, car un amendement pourrait donner aux personnes touchées à l'extérieur du Canada l'assurance qu'elles ne doivent pas voir une difficulté additionnelle. Autrement dit, il importe parfois autant que justice paraisse être faite qu'il importe que justice soit faite. Je crois que le ministre en est conscient et je lui signale la chose.

Je m'inquiète aussi un peu de la juridiction restreinte. D'autres députés en ont déjà parlé et je ne m'attarderai pas là-dessus, sauf pour ajouter l'observation suivante—le ministre est au courant de la chose, je crois—à moins d'avoir pour destination un port canadien, un transporteur en vrac entre rarement dans les eaux du Gulfstream visées par notre juridiction. Je m'explique brièvement. Les routes maritimes dans le nord de l'Atlantique prouvent clairement que les navires circulent à plus de 60 ou 70 milles de nos côtes à moins de se diriger vers un port canadien. Si les auteurs de cette modification-là estimaient qu'il serait difficile de fixer des limites plus éloignées que celles qu'on nous propose ici, de crainte qu'elles n'entrent en conflit avec le droit de passage normal de la navigation, à mon avis, leurs doutes sont sans fondement.